

TALENT(S) DE DEMAIN

AIDE AUX ÉTUDES CINÉMATOGRAPHIQUES

Règlement de l'appel à candidatures

Dans le cadre du festival **RECIF**, les organisateurs souhaitent soutenir l'émergence de nouveaux talents en accompagnant un·e jeune calédonien·ne dans le cadre de **ses études ou de sa formation dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel**.

À ce titre, le festival met en place une **aide financière** destinée à contribuer aux frais liés à une formation, s'agissant des frais d'inscription ou de scolarité, du matériel pédagogique ou du déplacement dans le cadre d'un concours.

Le montant total alloué par le festival au titre de cette aide ne peut excéder 250 000 F CFP. Cette enveloppe budgétaire peut être répartie entre deux bénéficiaires. Dans ce cas, le montant attribué à chacun sera déterminé par le comité de sélection, dans la limite de l'enveloppe globale.

Calendrier

- **Ouverture de l'appel à candidatures** : 24 février 2026
- **Clôture des candidatures** : 24 mars 2026
- **Résultats transmis** au plus tard le 3 avril 2026

Renseignements : delphine.ollier@recif.nc & tournages@province-sud.nc

Conditions d'éligibilité

Peuvent candidater les personnes :

- âgées de **moins de 26 ans** à la date de clôture de l'appel ;
- résidant et ayant suivi leur scolarité en **Nouvelle-Calédonie** ;
- engagées ou admises dans une démarche de **formation en lien avec le cinéma ou l'audiovisuel** (école, université, formation professionnelle, cursus reconnu).

La candidature peut concerner une formation à venir ou une inscription à un concours, sous réserve de fournir un justificatif d'admission ou d'inscription.

Modalités de candidature

La candidature doit comprendre :

- un **CV** ;
- une **lettre de motivation** (1 à 2 pages maximum) présentant le parcours du/de la candidat·e, son projet professionnel et l'intérêt de l'aide dans son parcours ;
- tout **justificatif de formation** (attestation d'inscription, certificat de scolarité, lettre d'admission, programme de formation) ;
- un budget des frais liés à la formation et le montant de l'aide financière demandée.

Les candidatures sont à envoyer par voie électronique à : delphine.ollier@recif.nc ainsi que tournages@province-sud.nc

Toute candidature incomplète ou envoyée hors délai ne pourra pas être examinée.

La candidature implique l'acceptation du présent règlement.

Sélection et jury

Le(s) bénéficiaire(s) seront sélectionnés par un jury composé de représentants de l'association du Festival du Film de Nouvelle-Calédonie et de partenaires du festival RECIF.

Le jury sera composé de trois à cinq personnes.

Les critères de sélection incluent notamment :

- la cohérence et la qualité du parcours ;
- la motivation et le projet professionnel ;
- l'impact de l'aide sur la poursuite des études ;
- l'adéquation avec les valeurs du festival.

La décision du jury est souveraine et ne pourra faire l'objet d'aucune contestation.

Attribution de l'aide

L'aide sera versée au(x) bénéficiaire(s) à compter de l'annonce des résultats et dans un délai maximal d'un mois.

Un bilan de l'aide attribuée sera envoyé aux organisateurs du festival RECIF dans les 6 mois suivant l'attribution de l'aide, accompagnée des factures acquittées liées aux frais engagés dans le cadre de la formation dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel, soutenue par le festival RECIF.

Le(s) bénéficiaire(s) s'engage(nt) à mentionner le soutien du festival RECIF dans ses communications publiques liées à son parcours de formation.

Selon la qualité et le nombre de candidatures, le festival RECIF se réserve la possibilité de ne pas utiliser l'intégralité de l'enveloppe allouée au dispositif.

Engagements du festival

Le festival RECIF s'engage à valoriser le(s) bénéficiaire(s) dans le cadre de sa communication.

Annulation ou modification

Le festival RECIF se réserve le droit de modifier, différer ou annuler le présent appel à candidatures en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre.